

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 29 mars 2026
N°496

BAROMÈTRE INDUSTRIEL DE L'ÉTAT : EN 2025, LES EXTENSIONS D'USINES PORTENT LA RÉINDUSTRIALISATION AVEC UN SOLDE POSITIF MALGRÉ UN CONTEXTE INTERNATIONAL DÉGRADÉ

Avec un solde positif de +19 en 2025, la France continue d'ouvrir et d'agrandir davantage d'usines qu'elle n'en ferme, portée par une dynamique qui se maintient grâce aux extensions significatives. Toutefois, dans un contexte international dégradé, le ralentissement se confirme, avec un solde en recul par rapport à 2024 (+88).

Le Baromètre industriel de l'État est un indicateur coordonné et élaboré par la Direction générale des Entreprises (DGE), dont l'objectif est de mesurer, de manière semestrielle, l'évolution de la réindustrialisation en France. Les ouvertures et extensions significatives, ainsi que les fermetures et réductions importantes, sont comptabilisées sur la base de l'effectivité, c'est-à-dire à partir de la première ou de la dernière production sortie de l'usine.

Avec un solde positif de +19 en 2025, la France poursuit une dynamique où les ouvertures et extensions d'usines demeurent supérieures aux fermetures. Si les ouvertures d'usine tendent au ralentissement, ce sont les extensions qui tirent cette dynamique positive qui résiste, à un niveau proche de celui observé en 2024.

En effet, les 158 extensions significatives¹ d'usines recensées en 2025 permettent d'obtenir un solde d'usines positif. Elles sont comptabilisées au même titre que les ouvertures d'usines dès lors qu'elles ont un impact substantiel sur le tissu économique territorial. Sont ainsi comptabilisées les extensions qui représentent une augmentation de plus de 40% de la capacité de production, de la valeur ajoutée et/ou des effectifs salariés et/ou une augmentation pérenne de 50 salariés.

¹ Par symétrie, on comptabilise de la même manière les réductions significatives d'activité sur un site industriel existant.

Les projets industriels continuent de se développer sur le territoire. Cela se traduit notamment par un niveau élevé de projets soutenus par le crédit d'impôt pour l'industrie verte (C3IV), l'appel à projets *Première usine* du plan d'investissement *France 2030* ou encore les annonces issues des dernières éditions de *Choose France*. **En 2026, ces seuls dispositifs représentent plus de 150 projets d'usines en construction ou en préparation.**

La stratégie industrielle du Gouvernement en matière de soutien aux industries de souveraineté se traduit par des ouvertures d'usines en France : la défense, l'aéronautique et le spatial (+19) se distinguent parmi les plus dynamiques, aux côtés de l'électronique (+12). S'y ajoute l'ouverture d'usines liées aux politiques d'électrification et en faveur de la transition écologique de l'industrie.

Si la dynamique reste positive, les tensions mondiales et l'essor des surcapacité asiatiques tendent à la ralentir. Certains secteurs, comme le transport, la chimie, la mécanique ou la métallurgie, présentent des soldes négatifs. **Face à cela, la France garde le cap de sa politique de compétitivité industrielle, de soutien à l'innovation couplée, au niveau européen, par un renforcement inédit des mesures de défense commerciale.**

Par ailleurs, **la réindustrialisation passe par une politique volontariste de soutien à nos usines et à leurs emplois via la mise en œuvre d'une préférence européenne qui doit leur donner un avantage sur les productions étrangères.**

Enfin, le cap de la décarbonation est maintenu mais couplé à un principe de juste concurrence que permet la mise en œuvre, depuis le 1^{er} janvier 2026, du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF), afin d'éviter tout contournement préjudiciable aux industries européennes.

Contact presse :

Direction générale des Entreprises : presse.dge@finances.gouv.fr – 01 44 97 04 49